

ECOLE DE MUSIQUE

Centre Culturel – 66 rue Comte de Montrevel

01340 MONTREVEL-EN-BRESSE

04.74.25.41.38

E-Mail : emm@ca3b.fr

POUR LES ÉLÈVES MINEURS UNIQUEMENT

Nom :

Prénom :

AUTORISATION PARENTALE

Le représentant légal de l'élève :

- l'autorise à participer aux manifestations organisées par l'Ecole de Musique pendant l'année scolaire (auditions, concerts, examens, journées d'Orchestre Junior, échanges, fête de la musique...)
- déclare avoir pris connaissance du fait que l'Ecole de Musique n'est pas responsable des élèves :
pendant les inter-cours : lorsqu'ils sont présents dans les locaux de l'école de musique en dehors de leurs horaires de cours,
pendant les manifestations : en dehors des moments où ils se produisent sur scène.

DECHARGE PARENTALE

Le représentant légal de l'élève :

- s'engage à récupérer son enfant dans la salle de musique** (instrument, formation musicale, orchestre, atelier, musique d'ensemble, répétitions supplémentaires...) **à l'heure précise de la fin du cours.** Il prend note qu'en cas de retard, l'enfant restera dans la salle de cours avec son professeur. Si celui-ci est dans l'obligation de quitter l'Ecole de Musique, l'enfant sera remis à un autre professeur ou au secrétariat.

Liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant (en dehors des personnes responsables) :

.....
.....
.....

Dans le cas contraire :

- décharge l'Ecole de Musique de toute responsabilité et autorise son enfant à repartir seul de l'École de Musique, à la fin de son cours.**

Dans les deux cas, l'engagement ou la décharge parentale sont valables quel que soit le lieu du cours ou de la répétition : Centre Culturel de Montrevel, salles des sociétés musicales d'Attignat et Foissiat, lieux de répétitions générales pour les concerts...

Fait à Montrevel-en-Bresse, le

Signature des parents
précédée de la mention « Lu et approuvé »